

Le secrétariat fédéral est à votre disposition pour vous accompagner. N'hésitez pas à le solliciter dès lors que vous serez confrontés à des difficultés.

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES CLUBS DANS LEUR COMPTE D'ADMINISTRATION

(classés par rubriques)

I. AFFILIATIONS

1. Consignes pour la prise de licence

ATTENTION : En adéquation avec la licence électronique, les bordereaux de ré-affiliation **NE SONT PLUS ENVOYÉS AUTOMATIQUÉMENT AUX CLUBS**. Toutefois, ceux qui souhaitent les recevoir, peuvent en faire la demande auprès du secrétariat fédéral.

2. Procédure d'affiliation / catégories d'âge / Barème cotisation club
3. Tarifs d'affiliation par ligue
4. Bordereau d'affiliation vierge
5. Mode d'emploi e-licence

II. CIRCULAIRES

1. Livret des clubs 2018-2019 (Circulaire de rentrée)
2. **Certificat médical** : **NOUVEAU – Mise en place progressive à compter de cette saison 2018-2019**
 - 2.1 Circulaire d'application
 - 2.2 Absence de contre-indication sportive
 - 2.3 Questionnaire de santé : QS-Sport (cerfa 15699-01)

3. Statuts types clubs
4. Agrément Sport
5. Charte graphique

Notre fédération s'est dotée d'une charte graphique. Cette charte permet d'établir une identité structurée et plus reconnaissable de notre fédération. Elle a comme vocation d'augmenter la lisibilité et l'attractivité de notre sport auprès de différentes cibles, nos licenciés, mais aussi le grand public, les entreprises, les médias... Elle a comme intérêt de vous permettre de présenter la spécificité de votre club, d'en valoriser son action. Elle contribue également à mettre en avant nos événements fédéraux, nos équipes de France... Elle a enfin comme vertu de faire émerger une image unique sur tout le territoire et ainsi, de professionnaliser et d'accompagner notre politique marketing.

Cette charte graphique est la vôtre, et n'a d'utilité que si elle est utilisée par tous.

6. Annexe au Règlement financier
7. Fiche pratique 2018 Frais des Bénévoles

III. CAHIERS DES CHARGES

Si la FFE gère directement un certain nombre de grosses organisations (Championnats de France, Top 12, Finales des Coupes de France et du Top 12 féminin, elle peut déléguer à un organe déconcentré ou à un club, la prise en charge opérationnelle de toutes les autres compétitions fédérales.

Afin de vous permettre de postuler à l'organisation d'une compétition fédérale, les cahiers des charges sont disponibles dans votre espace club.

1. Top 12 féminin – 1^{re} phase
2. Top Jeunes

IV. INSCRIPTIONS

1. *Coupe de France 2018-2019*
 - 1.1 Bulletin d'inscription
 - 1.2 Feuille de match
2. *Coupe Jean-Claude Loubatière*
 - 2.1 Fiche d'inscription Phase départementale
 - 2.2 Feuille de match Phase Départementale
 - 2.3 Fiche d'inscription Phase Interdépartementale
 - 2.4 Feuille de match Phase Interdépartementale
 - 2.5 Fiche d'inscription Phase Interrégionale
 - 2.6 Feuille de match Phase Interrégionale
3. *Coupe 2000*
 - 3.1 Fiche d'inscription Phase interdépartementale
 - 3.2 Feuille de match Phase Interdépartementale
 - 3.3 Fiche d'inscription Phase Interrégionale
 - 3.4 Feuille de match Phase Interrégionale
4. *Coupe de la Parité*
 - 4.1 Fiche d'inscription Phase interdépartementale
 - 4.2 Feuille de match Phase Interdépartementale
 - 4.3 Fiche d'inscription Phase Interrégionale
 - 4.4 Feuille de match Phase Interrégionale
5. *Interclubs Féminins*
 - 5.1 Fiche d'inscription Nationale II féminine
 - 5.2 Demande d'entente Nationale II Féminine

V. ASSURANCE

Assurance en Responsabilité Civile - Accident corporel des adhérents de la FFE :

Le nouveau contrat d'assurance a pris effet au 1^{er} janvier 2014. Il est souscrit auprès de la compagnie « La Sauvegarde », par l'intermédiaire du courtier en assurances Aiacc, unique interlocuteur de la FFE. Le contrat répond en particulier aux obligations dictées par les articles L321-1 et suivants du Code du Sport.

- **Concernant le volet « Responsabilité Civile » :** Il est formulé selon le principe « tous risques sauf », c'est-à-dire qu'il couvre tout ce qui n'est pas formellement exclu, toujours dans le cadre des activités déclarées. Ce contrat comprend également une garantie « responsabilité personnelle des dirigeants ».
- **Concernant le volet « Accident corporel et assistance » :** Il inclut les garanties relatives au décès, à l'invalidité, et aux frais de traitement dentaire et optique. Il inclut également des garanties d'assistance rapatriement, étendues au monde entier, ce qui n'était pas le cas auparavant. et du montant de la couverture « frais médicaux à l'étranger » pour toutes les équipes de France (76.000€). Nous avons prévu, conformément aux exigences du Code du Sport, la possibilité pour les licenciés, de souscrire des garanties complémentaires dont le but est d'augmenter le montant des garanties Décès et Invalidité. Ces options peuvent être souscrites directement auprès d'AIACC. Un bulletin d'adhésion spécifique est mis à la disposition des licenciés. Une notice d'information est également mise à la disposition des membres de la FFE, sur le site internet de la FFE, et dans les espaces d'administration des clubs : cette notice reprend toutes les informations nécessaires à la bonne information des licenciés et à la parfaite gestion du contrat : fiche contact Aiacc, procédure de déclaration des sinistres. Le formulaire de déclaration d'accident est également à la disposition des clubs et licenciés sur notre site internet.

Pour votre information, la prime d'assurance prise en charge par la FFE se décompose de la manière suivante :

- Garantie Responsabilité Civile: 0,15€ TTC par licencié ;
- Garantie Accident corporel et assistance de base des licenciés : 0,10€ TTC par licencié.

1. Attestation d'assurance 2018
2. Déclaration d'accident
3. Modèle lettre de refus
4. Notice d'information

VI. MÉCÉNAT

1. Flyer recto-verso
2. Fiche pratique 2018 Frais des bénévoles
3. Reçu fiscal pour dons

Par la suite, d'autres documents pourront être déposés dans les sites d'administration des clubs au cours de la saison sportive. À chaque dépôt, une information par mail ou via le site parviendra aux clubs.



N'oubliez pas le **CHALLENGE BLITZ FFE**

qui se dispute d'octobre à avril.

Toutes les informations vous parviendront courant septembre.
